

15 CORPS D'ARMÉE

e DIVISION

e BRIGADE

MODÈLE N° 11.

Articles 349 (inf<sup>o</sup>), 388 (cav<sup>o</sup>),  
410 (art<sup>o</sup> et train)  
du règlement du 25 août 1913.

NOTA. — Cette pièce, en  
cas de perte, ne peut être  
remplacée par duplicata.

FORMAT : 31 X 20.

Désignation  
du corps.

110<sup>e</sup> Régent. Artill<sup>rie</sup>. Lourde.

# CERTIFICAT

DE

# BONNE CONDUITE

Le<sup>(1)</sup> Colonel Bouvier

commandant le 110<sup>e</sup> R. a. L.

certifie que le<sup>(2)</sup>

Canonnier Le Guillou  
Nicolas Marie

né le 24 Juillet 1896, à Gourais,  
département du Morbihan,

a tenu une bonne conduite pendant tout le temps qu'il est resté  
sous les drapeaux, et qu'il a constamment servi avec honneur  
et fidélité.

A Rennes, le 29 Janvier 1922.

APPROUVE  
Le Général de brigade,



(1) Nom et grade du chef de corps.  
(2) Grade, nom et prénoms sur lignes grisées et numéro matricule du militaire.